

Communiqué de presse

Enseignement en milieu pénitentiaire : Donner les moyens d'éduquer

Le métier d'enseignant en milieu pénitentiaire est remis en question depuis plusieurs années, et le sentiment d'un délaissement de la part de l'éducation nationale se fait de plus en plus sentir.

La récente circulaire réglementaire ainsi que la convention avec le ministère de la justice organisent l'enseignement en milieu pénitentiaire et définissent les relations entre l'administration pénitentiaire et l'éducation nationale. Ces deux textes n'ont pas fait l'objet de concertation avec les organisations syndicales.

Ils confirment d'une part une régression des conditions de travail des personnels et révèlent d'autre part un changement de philosophie de l'enseignement en milieu pénitentiaire. L'enseignement en prison n'est plus une priorité pour tous les détenus, il répondra désormais à des objectifs chiffrés en fonction des moyens disponibles et non en fonction des besoins d'enseignement.

Un mouvement de contestation des personnels exerçant en milieu pénitentiaire comme en centre éducatif fermé se développe sur l'ensemble du territoire pour dénoncer le mépris du ministère à leur encontre, la dégradation de leurs conditions de travail, l'atteinte à leurs droits et la non-reconnaissance de leur engagement en faveur notamment des mineurs incarcérés.

Aujourd'hui avec 77% des mineurs en prison qui sont en attente de jugement, l'urgence serait plutôt à garantir et à développer des alternatives éducatives à l'incarcération. L'école au sein des prisons doit être un véritable moteur de réinsertion sociale.

Le SNUipp-FSU soutient les personnels enseignant en milieu pénitentiaire, interpelle le ministre de l'éducation nationale et dépose une alerte sociale afin qu'il entende leurs demandes et leurs exigences.

Paris, le 1er octobre 2020